

Le 11 mars 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, , M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND , M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

OBJET : Demande de subvention au titre du « Fonds vert » – Réhabilitation de la gare – Axe 1 rénovation énergétique de bâtiment

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour les travaux de réhabilitation de la gare à hauteur de 20% soit **37 000 €** pour une opération qui s'élève à **185 000 € HT**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

✚ **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant aussi élevé que possible, au titre du dispositif « fonds vert », pour les travaux de réhabilitation de la gare,

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240312-29-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Publication : 12/03/2024

Fait à la Fouillouse, le 12 mars 2024

La secrétaire de séance,

Mme Jennifer DAUPHY SABY



Le Maire,

Patrick BOUCHET

